

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 JANVIER 2026

Date de convocation : 9 janvier 2026

Date d'affichage : 9 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le treize janvier à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement
convouqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à
la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB,
Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie
TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre
FERRIER - Frédéric BERNE - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS -
Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Jérôme GUILLOUD

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Régie de chaleur – Bilan de la saison de chauffe 2025
- Régie de chaleur – Fixation des tarifs de chauffage 2026
- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2025
- Autorisation pour l'ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2026
- Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL) pour l'aménagement de
l'entrée nord du village en faveur des déplacements doux et de la sécurité routière
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEH pour
l'année 2024
- Subvention et/ou adhésion pour l'année 2025 aux associations/organismes extérieurs à
la commune
- Motion de soutien de l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
- Questions diverses

BILAN DE LA SAISON DE CHAUFFE 2025

Comme chaque année, il est proposé en séance la présentation du bilan de chauffe de l'année
civile écoulée. Ce bilan n'est pas forcément le reflet du budget puisqu'il n'inclut que les
dépenses réellement effectuées en 2025 et les recettes réellement encaissées. Au budget, se
rajoute l'amortissement, les reports de résultat... Mais ce bilan de chauffe permet de voir si en
fonctionnement réel, la gestion de la chaufferie est « rentable » ou déficitaire.

Bilan de la saison de chauffe 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépenses HTVA		Recettes HTVA	
Plaquettes	12 750,00 €	Lo Meinau :	454,05 €
Réparation chaudière	2 064,00 €	(9 333 MKh)	
Entretien chaudière	943,00 €	Abonnement Lo Meinau :	2 189,40 €
Changement de pièces (<i>compteurs</i>)	1 560,66 €	Le Métan :	1 171,35 €
Electricité 2025	2 830,04 €	(24 077 MKh)	
Personnel communal :	1 554,92 €	Abonnement le Métan :	4 378,80 €
Total :	21 702,62 €	Total VRH :	8 193,60 €
Annuité : intérêts	2 244,02 €	Boulangerie :	826,44 €
Capital	2 411,99 €	(15 682 MKh)	
Investissement :	13 681,65 €	Mairie et salle 3 ^{ème} âge :	922,25 €
Pompe à chaleur		(17 500 MKh)	
		Salle vieille école et MAM	1 500,74 €
		(28 477 MKh)	
		Groupe scolaire :	1 898,31 €
		(36 021 MKh)	
		Appartement mairie	559,09 €
		(10 609 MKh)	
		Abonnement bâtiments communaux :	17 203,80 €
		Total mairie :	22 910,63 €
		Subvention SDED	6 873,38 €
TOTAL GENERAL :	40 040,28 €* HTVA	TOTAL GENERAL :	37 977,61 € HTVA
(+17611,66€/2024 car réparations cette année+PAC)		+7906,75€/2024)	
		+ 4 450 € participation mairie = 42 427,61 €	
		Déficit global (fonctionnement+Investissement) de 2 062,67 € hors participation communale	

Tiers	m3	date	Montant HT
VALLET FRERES SARL	75	Dec 24	2 550,00
VALLET FRERES SARL	75	Janv 25	2 550,00
VALLET FRERES SARL	50	Fev 25	1 700,00
VALLET FRERES SARL	25	Mars 25	850,00
VALLET FRERES SARL	50	Avril 25	1 700,00
VALLET FRERES SARL	25	Mai 25	850,00
VALLET FRERES SARL	25	Oct 25	850,00
VALLET FRERES SARL	50	Nov 25	1 700,00
Total	375		12 750.00

Bilan de la saison de chauffe 2025 hors Investissement exceptionnel

Dépenses HTVA		Recettes HTVA	
Plaquettes	12 750,00 €	Lo Meinau :	454,05 €
Réparation chaudière	2 064,00 €	(9 333 MKh)	
Entretien chaudière	943,00 €	Abonnement Lo Meinau :	2 189,40 €
Changement de pièces (<i>compteurs</i>)	1 560,66 €	Le Métan :	1 171,35 €
Electricité 2025	2 830,04 €	(24 077 MKh)	
Personnel communal :	1 554,92 €	Abonnement le Métan :	4 378,80 €
Total :	21 702,62 €	Total VRH :	8 193,60 €
Annuité : intérêts	2 244,02 €	Boulangerie :	826,44 €
Capital	2 411,99 €	(15 682 MKh)	
		Mairie et salle 3 ^{ème} âge :	922,25 €
		(17 500 MKh)	
		Salle vieille école et MAM	1 500,74 €
		(28 477 MKh)	
		Groupe scolaire :	1 898,31 €
		(36 021 MKh)	
		Appartement mairie	559,09 €
		(10 609 MKh)	
		Abonnement bâtiments communaux :	17 203,80 €
		Total mairie :	22 910,63 €
TOTAL GENERAL :	26 358,63 €* HTVA (+3930.01€/2024 car pannes cette année)	TOTAL GENERAL :	31 104,23 € HTVA +1033.37€/2024)
			+ 4 450 € participation mairie = 35 554,23 €
			Excédent global (fonctionnement+Investissement) de 5254,40 € hors participation communale

Tiers	m3	date	Montant HT
VALLET FRERES SARL	75	Dec 24	2 550,00
VALLET FRERES SARL	75	Janv 25	2 550,00
VALLET FRERES SARL	50	Fev 25	1 700,00
VALLET FRERES SARL	25	Mars 25	850,00
VALLET FRERES SARL	50	Avril 25	1 700,00
VALLET FRERES SARL	25	Mai 25	850,00
VALLET FRERES SARL	25	Oct 25	850,00
VALLET FRERES SARL	50	Nov 25	1 700,00
Total	375*		12 750.00

Globalement, en dehors des écritures comptables (amortissements, reprise des résultats) et de la séparation investissement/fonctionnement, le budget de la Régie de chaleur est relativement équilibré.

FIXATION DES TARIFS DU CHAUFFAGE POUR L'ANNEE 2026 (ABONNEMENT ET CONSOMMATION)

En début d'année 2021, il avait été proposé d'augmenter un peu chaque année les tarifs de vente de chaleur plutôt qu'une augmentation soudaine une seule fois au cours du mandat.

En 2024, l'augmentation avait été fixée à + 5% puis en 2025, en fonction de l'inflation, l'augmentation a été portée à + 2,5%. Ainsi, à ce jour, les tarifs applicables sont donc les suivants :

- Tarif abonnement 2025 pour le Métan et lo Meino : 145,96 € HT le KW
- Tarif abonnement 2025 pour les bâtiments communaux : 162,30 € HT le KW
- Tarif consommation 2025 pour le Métan et lo Meino : 48,65 € HT de MWh consommé
- Tarif consommation 2025 pour les bâtiments communaux : 52,70 € HT de MWh consommé

Pour information, en 2026 :

- L'inflation prévue par la BCE pour 2026 est de +1,9%
- Les tarifs de l'électricité pourraient augmenter en 2026.
- Vallet, le prestataire qui fournit les plaquettes pour la chaufferie, devrait maintenir ces tarifs.

Or, au regard du contexte économique actuel, il est proposé de prévoir une augmentation cette année, indexée sur l'inflation prévisionnelle. Ainsi, pour l'année 2026, il est proposé d'augmenter les tarifs (abonnement et consommation) de + 2 %.

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs 2026 de +2% et d'appliquer ainsi les tarifs suivants, pour l'année 2025 :

- Tarif abonnement 2026 pour le Métan et lo Meino : 148,88 € HT le KW
- Tarif abonnement 2026 pour les bâtiments communaux : 165,55 € HT le KW
- Tarif consommation 2026 pour le Métan et lo Meino : 49,62 € HT de MWh consommé
- Tarif consommation 2026 pour les bâtiments communaux : 53,75 € HT de MWh consommé

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Le mandat a été envoyé au CDG26 pour le lancement des consultations pour les contrats d'assurance du personnel en 2026.
- Depuis le 1^{er} janvier 2026, la commune participe au financement de la mutuelle personnelle des agents. A ce jour, un seul agent est titulaire d'un contrat labellisé et bénéficie de la participation employeur.

- L'accord pour la signature de la convention d'entente entre Valence Romans Agglo et les communes concernant le PICS a été remis à l'Agglo.
- Le renouvellement de l'engagement à la certification PEFC Territoires a été transmis à l'organisme.
- L'avis de la commune de St Michel sur Savasse a été transmis à Montmiral concernant le Chemin de la Cloître et la remise en eau de l'étang.
- L'avis défavorable de la commune a été transmis à la DDT concernant les autorisations de prélèvement pour l'irrigation à des fins agricoles.
- Les subventions aux associations ont été versées fin 2025.

Approuvé à l'unanimité

AUTORISATION POUR L'OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EN 2026

Arrivée d'Annabelle MORILLAS

Tant que le budget 2026 n'est pas voté (en avril), il n'est pas possible de payer des dépenses d'investissement sauf :

- Les restes à réaliser (les devis signés en 2025 pour lesquels nous n'avons pas encore reçu les factures ou terminés les travaux)
 - o Etude pour la réalisation du SCDECI : 6 098,40 €
 - o Travaux Impasse de la Rivere : 6 615,96 €
 - o Achat du terrain NADAUD : 6 000 €
 - o Travaux sur le monument aux morts : 3 237,60 €
 - o Maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de l'entrée nord : 6 600 €
 - o Fourniture et pose des prises poteaux pour les illuminations : 744 €
 - o Travaux sylvicoles : 6 741,53 €
- 25% du montant des dépenses d'investissement de l'année 2025 peuvent être reportés à la condition de le prévoir par délibération

C'est pourquoi, il est proposé en séance de prendre une telle délibération. Cela permettra de payer certains travaux (et d'éviter de faire patienter les entreprises) alors que le budget n'est pas encore adopté.

Pour 2026, le montant pouvant être autorisé avant le vote du budget est de 80 123,20 €, soit 25% de 320 492,80 € (montant des dépenses réelles d'investissement prévu en 2025 hors remboursement d'emprunt) réparti comme suit :

- Article 2111 terrains (pour frais de notaire) : 3 000 €
- Article 2112 voirie (voirie La Belle Noyeraie) : 3 000 €
- Article 2135 travaux dans les bâtiments (au cas où) : 20 000 €
- Article 2151 travaux de voirie (au cas où) : 22 123,20 €
- Article 2152 équipement de voirie (au cas où) : 3 000 €
- Article 2158 outillage (au cas où) : 6 000 €
- Article 2188 divers (machine à laver école + au cas où) : 3 000 €
- Article 2315 travaux en cours (Entrée nord) : 20 000 €

Bien entendu, ces sommes n'ont pas vocation à être consommées. Il s'agit simplement d'un montant maximum de dépenses pouvant être consommé avant de voter le budget.

Concernant la voirie du Lotissement La Belle Noyeraie, les documents manquants ont été envoyés par le lotisseur à Valence Romans Agglo. Dans le cas où le service assainissement de VRA donne son accord sur la conformité des réseaux, la commune pourra finaliser l'achat de la voirie et des espaces verts.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M57 2026 à hauteur de 80 123,20 € si nécessaire comme suit :

- Article 2111 : 3 000 €
- Article 2112 : 3 000 €
- Article 21351 : 20 000 €
- Article 2151 : 22 123,20 €
- Article 2152 : 3 000 €
- Article 2158 : 6 000 €
- Article 2188 : 3 000 €
- Article 2315 : 20 000 €

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE EN FAVEUR DES DEPLACEMENTS DOUX ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Ce point concerne le projet d'aménagement de l'entrée nord.

Me BARNASSON, notaire à Romans, a été contacté afin de finaliser l'achat des parcelles C 161 et 231 comme prévu avec le propriétaire actuel.

Pour ce qui est de la parcelle C 160, les occupants actuels de la parcelle ont été reçus début décembre, à l'issue du précédent conseil municipal. Il leur a été proposé de laisser l'usage de la parcelle occupée en contre partie de la somme de 3 246,75 € (6,75 € le m²). En conclusion de cette rencontre, un courrier formalisé a été envoyé. En réponse à ce courrier, la commune a reçu la réponse de l'avocat des occupants ; les personnes concernées refusent la proposition de la commune mais demandent une participation de 6 000 €.

En parallèle, il a été demandé au bureau d'étude Actif de retravailler sur le projet en évitant la parcelle C 160. De même, les services du Département ont été rencontrés pour échanger sur une solution pour réduire la vitesse en entrée d'agglomération.

Aujourd'hui, plusieurs questions se posent à propos de ce projet : saisir la justice pour la parcelle C 160 ? accepter la contreproposition financière des occupants ? poursuivre le projet sans la parcelle C 160 ?

Arrivée de Séverine CAPOGNA

Après un tour de table, il est décidé :

- De refuser la contre proposition de 6 000 €
- De maintenir la proposition initiale de 3 246,75 € jusqu'à la fin du mandat

- De laisser en l'état, la fin de mandat approchant, et de laisser ce sujet aux prochains élus
- De se renseigner auprès d'un avocat pour connaître les démarches qui pourraient être engagées
- De poursuivre le projet sans inclure la parcelle C 160 dans un premier temps
- De déposer un dossier de subvention au titre de la DETR, avant le 31 janvier 2026, pour obtenir des financements de l'Etat au titre de la sécurisation et des déplacements doux

En conclusion, le projet d'aménagement de l'entrée nord se poursuit, sans la parcelle C 160 :

- Maintien d'une zone de parking pour véhicule long
- Mise en place d'une écluse, pour ralentir, dès le panneau d'entrée d'agglomération
- Marquage du parking actuel le long de la route départementale pour réduire la voie et prévoir du co-voiturage
- Mise en place d'une liaison piétonne de l'autre côté de la route pour réduire encore la largeur de la voie de circulation
- Maintien des espaces verts prévus avec bancs près de la rivière

Le bureau d'étude Actif présentera un nouveau projet d'aménagement à l'occasion du Conseil municipal de février.

Le Conseil Municipal :

- Décide de poursuivre le projet d'aménagement de l'entrée nord hors parcelle C 160
- Adopte l'opération « Aménagement de l'entrée nord » pour un total de travaux de 51 500 € HT
- Sollicite l'Etat au titre de la DETR conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Achat de terrain	6 000 €	Subv Etat (DETR)	12 875 €	25 %
Maîtrise d'œuvre	5 500 €	Subv Département	25 750 €	50 %
Travaux d'aménagement	40 000 €	Autofinancement	12 875 €	25 %
Total	51 500 €	Total	51 500 €	100%

Voté à l'unanimité (moins 1 voix – Sébastien CARMET ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt en l'espèce)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIEH POUR L'ANNEE 2024

Le SIEH a transmis, pour avis, son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

En conclusion :

Volumes prélevés et consommés

En 2024, le volume prélevé dans l'aquifère s'élève à **1 385 304 m³**, en hausse de **4,58 %** par rapport à 2023 (**1 324 691 m³**). Ce volume reste inférieur à l'autorisation de prélèvement fixée à **1 406 000 m³**. La consommation totale en 2023 était de **1 048 076 m³**, contre **1 219 704 m³** en 2022, soit une baisse significative de **14,08 %**.

Performance du réseau

Le rendement du réseau atteint **82,85 %** en 2024, contre **82 %** en 2023, un taux supérieur à la moyenne nationale (**81,3 %**).

Abonnés et branchements

Le nombre d'abonnés progresse légèrement, passant de **9 353** en 2023 à **9 413** en 2024 (**+0,65 %**). En revanche, le nombre de branchements neufs est en baisse, passant de **121** en 2023 à **82** en 2024 (**-32,24 %**).

Qualité de l'eau

L'eau distribuée demeure de très bonne qualité. Dans la majorité des communes, elle est acheminée **sans traitement** du site de production au robinet. En 2024, **72 analyses** ont été réalisées sur l'ensemble du territoire, avec un taux de conformité de **88,89 %** pour les paramètres microbiologiques (site de Miribel) et de **100 %** pour les paramètres physico-chimiques.

Fiscalité de l'eau

La **taxe sur la consommation**, appliquée par l'Agence de l'Eau, reste stable à **0,0466 €/m³**. La **redevance pollution** a légèrement augmenté, passant de **0,28 €/m³** en 2023 à **0,29 €/m³** en 2024. Ces taxes, prélevées sur les factures des usagers, sont **reversées intégralement** à l'Agence de l'Eau.

Évolution du prix de l'eau

Le prix de revient pour un volume de **120 m³** est passé de **2,1487 €** en 2023 à **2,2200 €** en 2024, soit une hausse de **3,32 %**, liée à l'augmentation de la redevance pollution et du coût du mètre cube.

Coûts énergétiques

Les dépenses d'électricité du Syndicat continuent d'augmenter :

- **2021** : 171 482,65 €
- **2022** : 292 245,46 €
- **2023** : 358 608,56 €
- **2024** : 423 449,84 € (**+18,09 %** par rapport à 2023)

Conclusion

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse conclut l'année 2024 avec des résultats **solides sur les plans technique et financier**. Néanmoins, dans un contexte économique marqué par une inflation persistante et un coût élevé de l'énergie, la **vigilance** reste de mise.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2024, établi par le Syndicat intercommunal des eaux de l'Herbasse (SIEH).

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en formule la demande et au siège du SIEH à Triors.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION ET / OU ADHESION POUR L'ANNEE 2025 AUX ASSOCIATIONS / ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE

En début d'année, la commune renouvelle son adhésion (et sa cotisation) à certains organismes et verse une subvention pour l'année à des associations extérieures à la commune comme l'ADMR.

Pour rappel :

- Il avait été décidé en 2021 de ne verser une subvention qu'aux associations qui ont pour bénéficiaires des Saint-michelois
- Subventions/participations versées en 2025 pour mémoire :
 - Mémoire de la Drôme : 50 €
 - ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 290 € (0,50€ par habitant – 580 hab. au 01/01/25)
 - Association des Maires de la Drôme (cotisation) : 135 €
 - Association des Maires Ruraux de la Drôme (cotisation) : 110 €
 - MFR (lorsqu'un jeune de la commune y est scolarisé) : 50 € (pas de demande en 2025)
 - Association d'entraide des personnes âgées (EHPAD Clairefond) : 50 €

En conséquence, le Conseil Municipal fixe le montant des subventions/adhésions attribuées aux associations extérieures comme suit, pour l'année 2026 :

- Mémoire de la Drôme : 50 €
- ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 296 € (soit 0.50 € par habitants – 592 hab au 01/01/2026)
- Association des Maires de la Drôme : 135 €
- Association des Maires Ruraux de la Drôme : 110 €
- Association d'entraide des personnes âgées (EHPAD Clairefond) : 50 €

Voté à l'unanimité

MOTION DE SOUTIEN DE L'AMF POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES

Au 107e Congrès des maires de France, l'association des Maires de France avait réaffirmé que la liberté locale est incontournable pour le pays, et qu'elle ne peut exister sans des garanties juridiques et financières.

L'AMF estime qu'à l'heure où le budget est encore en discussion et le projet de texte sur la décentralisation est en cours d'élaboration, il est utile de poursuivre cette mobilisation collective en faveur de la liberté locale. L'AMF propose de marquer localement notre soutien en adoptant en conseil municipal la motion suivante :

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune de Saint Michel sur Savasse partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;*
- L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;*
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.*

La commune de Saint Michel Sur Savasse s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;*
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;*
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.*

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;*
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;*
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;*
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;*
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;*
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier*

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Le Conseil municipal adopte la motion de soutien de l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début décembre :

- Dépôts :
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 131 Rue de la Franquette
 - CUa pour la vente de terrain Chemin de la Buisette
- Décisions :
 - Accord d'une DP pour un abri de jardin 7 Rue des Duyères
 - Refus de cinq DP pour des abris Chemin de la Feyta
 - Refus d'une DP pour un changement de destination 575 Grand Route
 - Accord d'une DP pour une division de propriété et un vélux 735 Rue de la Patache
 - Accord d'une DP pour des panneaux photovoltaïques 131 Rue de la Franquette

Travaux Impasse de la Rivere

Concernant les travaux d'enrochement Impasse de la Rivere, plusieurs devis ont été reçus :

- Terpend : 6 615,96 € TTC pour 10 ml d'enrochement
- Clavel : 5 148 € TTC pour 6 ml et 8 580 € TTC pour 10 ml

Des crédits ont été bloqués fin 2025 pour cette opération : celle-ci peut donc être réalisée. Il est décidé, à l'unanimité, de solliciter l'entreprise Terpend pour la réalisation prochainement des travaux.

Point budget

L'état des crédits de l'année 2025 n'a pas encore été fait ; ce point sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Vœux

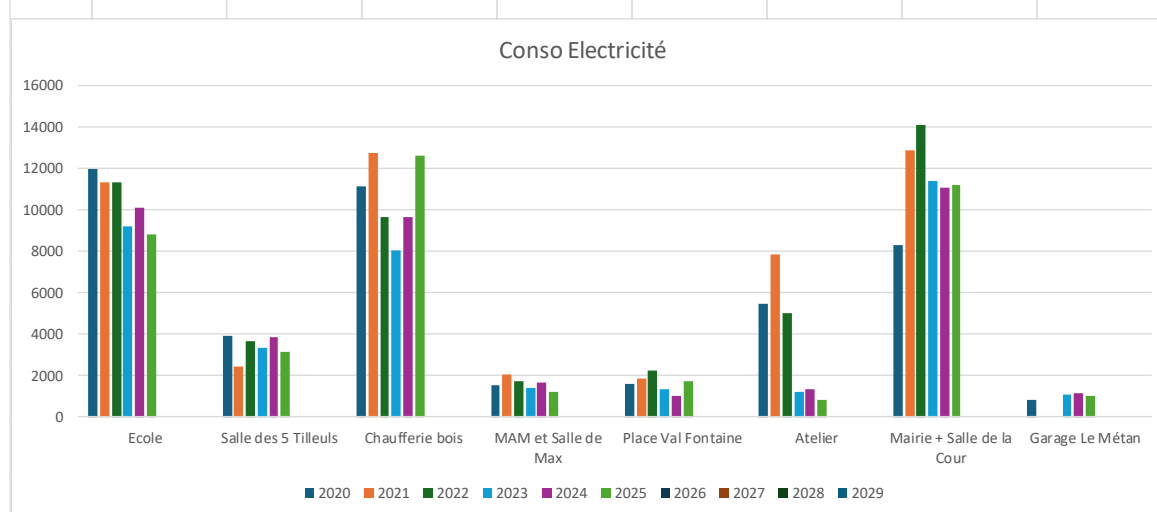
La dernière cérémonie des vœux du mandat aura lieu ce vendredi 16 janvier à partir de 19 heures à l'Espace du Bagnol.

Le podium a été installé et la mise en place est prévue le 16 janvier à 14 heures. Des plantes vont être demandées à Pilaud pour égayer l'estrade.

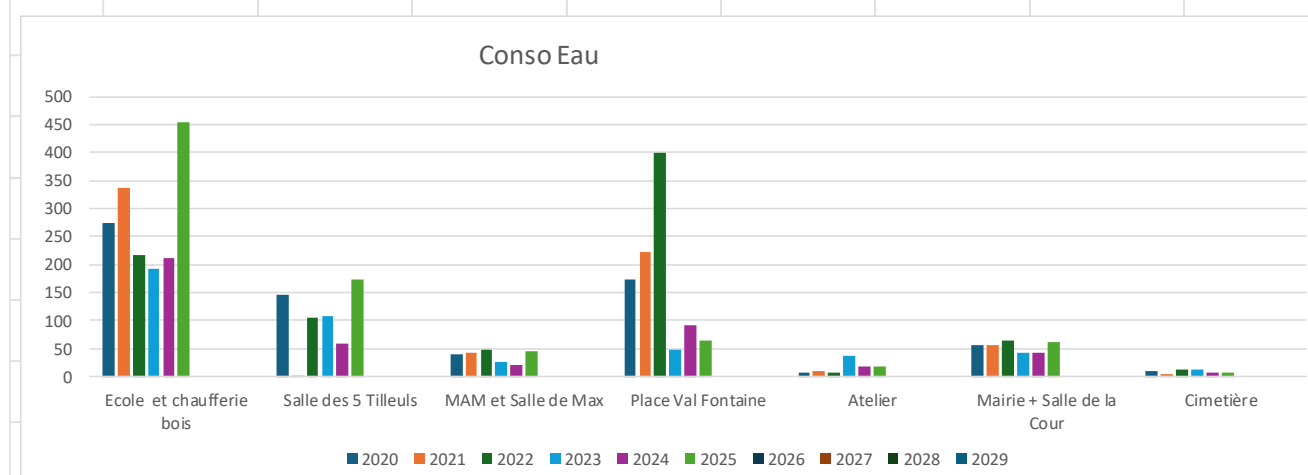
Consommation des bâtiments

Le point annuel sur la consommation des bâtiments est présenté en Conseil municipal.

Evolution de la consommation d'électricité par bâtiment et par année en kWh									
Date	Ecole	Salle des 5 Tilleuls	Chaufferie bois	MAM et Salle de Max	Place Val Fontaine	Atelier	Mairie + Salle de la Cour	Garage Le Métan	TOTAL
2020	11969	3910	11153	1536	1636	5449	8315	824	44792
2021	11335	2429	12767	2056	1873	7865	12905	0	51230
2022	11305	3674	9656	1732	2279	5033	14129	0	47808
2023	9206	3339	8054	1382	1367	1248	11380	1093	37069
2024	10093	3827	9643	1676	1015	1350	11064	1127	39795
2025	8794	3125	12626	1238	1723	836	11225	1049	40616
2026									0
2027									0
2028									0
2029									0

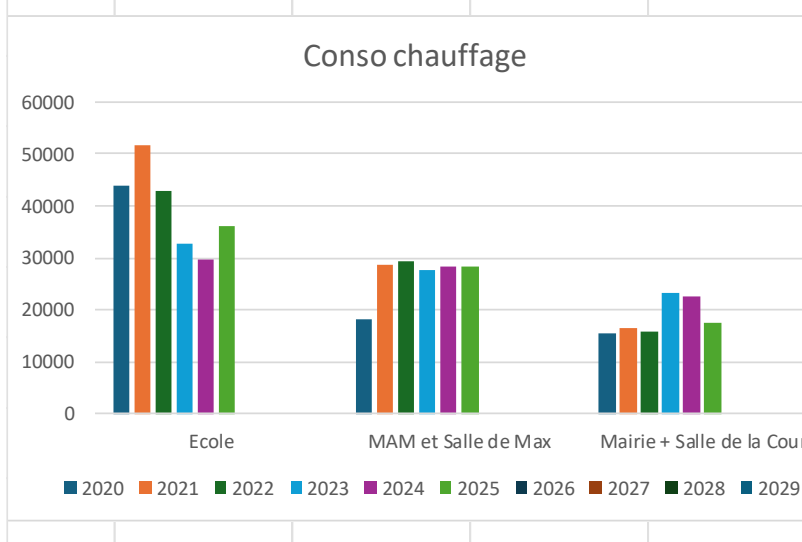


Evolution de la consommation d'eau par bâtiment et par année en m3								
Date	Ecole et chaufferie bois	Salle des 5 Tilleuls	MAM et Salle de Max	Place Val Fontaine	Atelier	Mairie + Salle de la Cour	Cimetière	TOTAL
2020	273	145	41	173	6	55	11	704
2021	338	1	43	223	9	56	5	675
2022	216	105	47	400	7	64	12	851
2023	193	109	25	49	36	43	13	468
2024	212	60	22	92	18	42	7	453
2025	455	174	44	65	17	61	7	823
2026								0
2027								0
2028								0
2029								0



Evolution de la consommation de chauffage par bâtiment et par année en MWh

Date	Ecole	MAM et Salle de Max	Mairie + Salle de la Cour	TOTAL
2020	43753	18250	15340	77343
2021	51535	28760	16464	96759
2022	43015	29415	15942	88372
2023	32808	27500	23301	83609
2024	29518	28419	22550	80487
2025	36021	28477	17500	81998
2026				0
2027				0
2028				0
2029				0



Globalement, la consommation d'électricité a baissé en 2026 contrairement à la consommation d'eau qui a fortement augmenté. Plusieurs fuites ont été constatées lors du relevé des compteurs par le Syndicat des eaux. Afin que cela n'arrive plus, il a été demandé à l'agent technique d'aller vérifier régulièrement les installations et constater ainsi plus rapidement la présence de fuites pour pouvoir y remédier immédiatement.

Divers

- Dates à fixer :
 - Démontage des guirlandes : le samedi 17 janvier à 8h30
 - CCID (date à prévoir avant le 1^{er} mars 2026) : le mardi 10 février à 19 heures
 - Commission élection : la date est à prévoir obligatoirement entre le 19 et le 22 février.
- Electricité d'Azur, au regard des contraintes (études complémentaires à réaliser + difficultés de raccordement), ne donne pas suite au projet de panneaux photovoltaïques au sol.
- Des travaux sont prévus sur la RD184 au niveau du pont après le Chemin de la Cloître pour l'entretien du pont du 12 janvier au 6 février
- Des travaux de terrassement pour la réalisation d'une boîte HTA doivent également avoir lieu Rue de la Cure à partir du 21 janvier
- Pendant les fêtes et début janvier, il a été signalé en mairie la disparition de plusieurs colis dans des boîtes aux lettres sur St Michel
- Changement d'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Romans à compter du 19 janvier 2026
- Information de la région Auvergne Rhône Alpes : mise en place d'un dispositif de mutuelle régionale
- Compte rendu de la commission éclairage public de Valence Romans Agglo : de l'éclairage public serait prévu en cas de parking dans l'aménagement de l'entrée nord.
- Une classe de l'école de St Michel inscrite à la campagne pédagogique sur les thématiques de l'environnement organisée par Valence Romans Agglo
- La population légale de St Michel au 1^{er} janvier 2026 est de 592 habitants.

Dates

- Manifestations :
 - Soirée tartiflette et dansante du Comité des Fêtes le Samedi 7 février à partir de 19h à l'Espace du Bagnol
- Réunion avec le SDED pour travaux sur un transformateur mal alimenté le vendredi 16 janvier à 8h30
- Bornage amiable Place Val Fontaine le vendredi 16 janvier à 9h
- Inauguration d'une opération de construction de maisons par VRH le jeudi 29 janvier à 11h30 à Crépol
- Assemblée Générale de l'association de la Drôme des Collines Forestières le vendredi 6 février à 18h à Bathernay
- Opération « Nettoyage de l'Espace du Bagnol » le samedi 28 février matin. Le rendez-vous est fixé à 8h30 pour l'accueil café, pour un début des opérations à 9h. Les associations seront sollicitées par mail fin janvier.
- Prochain conseil municipal : mardi 3 février à 20 heures

Point sur les commissions

- Commission Cadre de vie :
 - Des oliviers seront implantés dans les deux massifs créés devant l'église.
 - Des photos des réalisations 2025 ont été remises pour le diaporama présenté lors des vœux. Jérôme MALORON présente le projet de diaporama qu'il a également préparé.

- Sentiers de randonnée : Pour matérialiser le point de départ de la boucle mise en place par Valence Romans Agglo, un portique en bois avec des informations sur la commune et la randonnée sera prochainement posé Place des Gaminous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL